

lendemain j'étais parfaitement revenue à moi-même. Après la promesse d'une messe d'actions de grâces je me rétablis rapidement.

Dame T. Z. O.

ST. EUGÈNE DE L'ISLET.—Ma petite fille, âgée de 4 ans, souffrait depuis deux ans de taies dans les yeux. Elle ne pouvait voir le jour. Craignant qu'elle ne devint aveugle, je fis une neuvaine à la Bonne Ste. Anne. Elle n'a pas ressenti de mieux. Alors je me décidai à faire un pèlerinage à la Bonne Ste. Anne avec ma petite fille, accompagnée de mon mari. Nous avons fait célébrer une messe, à laquelle nous avons communie et vénéré le relique de Ste. Anne. Ma petite fille a été parfaitement guérie quinze jours après ce pèlerinage que nous avons fait le 24 juillet de l'année dernière.—Dame P. C.

***—Reconnaissance pour la guérison d'une jeune personne.

ASILE DE LA PROVIDENCE.—Mon confesseur m'ayant conseillé d'embrasser la vie religieuse, je devais faire une retraite préparatoire. Mais j'étais pauvre, et il me fallait faire quelques dépenses pour commencer cette retraite. J'eus recours à la Ste. Vierge, à St. Joseph et à Ste. Anne, pour obtenir les ressources nécessaires. Ma prière a été entendue, et j'ai pu faire ma retraite.—A. W.

STE. BRIGITTE DES SAULTS.—Dans le mois de juillet 1878, ma mère fit une chute qui la réduisit à l'extrémité. Dans ma douleur, je m'adressai à Ste. Anne, qui l'a guérie.—S. S.